

Football Amateur



**ASSOCIATION LIEGEOISE
DE FOOTBALL AMATEUR**

ASBL M.B. du 04 mai 1978 – N° d'entreprise: 418.243.808

Le foot amateur pour les amateurs de foot

**HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE MARDI
Bureau de dépôt de Liège X**

**Le 2 juillet 2024
N° 41
Organe Officiel de l'ALFA**



 04/343.19.90

 04/344.33.47

Site web :
<http://www.footamateur-alfa.be>



EDITEUR RESPONSABLE



 0493/55.08.92

E-mail :
foot-amateur@skynet.be

Ouverture des bureaux : Tous les mardis de 17 à 19 heures

Assureurs spécialistes en risques sportifs

S.A. ARENA
02/512.03.04
Rue Joseph II, 36 - 38
1000 Bruxelles

SPRL Bureau d'Assurances Remacle
Tél.: 04/224.21.22 - Fax : 04/226.43.02
Place Coronmeuse, 39
4000 Liège

laurent.remacle@portima.be

Permanence téléphonique tous les jours de la semaine entre 9H et 12H.



Du **8** au **11 août 2024**,
le FC Napoli Herstal vous convie au



Rue F. Boclinville à Vottem
(installations du FC Napoli)

Fair-Play & Solidarité

1 but inscrit = 4€ pour le Resto du Cœur

En soutien au resto du Cœur de Liège-Bressoux.

Entrée libre.

Animation et petite restauration sur place.

Info : 0497 / 35 97 21

DEPANN'ANS
Rue Général Leman 71, 4430 Ans
Tél. : 04 257 48 67

Pasta della Mamma
Spécialités italiennes
Pâtes - Pizzas - Traiteur
Rue Feronstrée, 37 - 4000 Liège
Tél. : 0499 / 32 25 39

Commission
« Sport et Loisirs »

Valire margarinier Margarinemeester

Ville de
Herstal

A VOS AGENDA :

15 JUIN : Début de la période des transferts libres

26 JUIN : Fermeture des bureaux ALFA

30 JUILLET : Ouverture des bureaux ALFA

31 JUILLET : Dernier jour pour rentrer les transferts libres

31 AOÛT : 1^{er} tour de la Coupe Vétérans

1^{er} SEPTEMBRE : 1^{er} tour de la Coupe du dimanche

7 SEPTEMBRE : 1^{ère} journée du championnat Vétérans

8 SEPTEMBRE : 1^{ère} journée championnat du dimanche



TRANSFERTS LIBRES DU 15/06/2024 AU 31/07/2024

Les clubs de départ sont tenus de restituer, **dans les 10 jours à partir de la date de demande**, les cartes d'affiliation des joueurs en instance de transfert.

Passé ce délai, ils seront passible d'une amende de 10 € par carte non rentrée.

DIMANCHE

<u>Date</u>	<u>Nom et Prénom</u>	<u>Club de départ</u>	<u>Anc. Carte</u>	<u>Club de destination</u>	<u>Matricule</u>

VETERANS

<u>Date</u>	<u>Nom et Prénom</u>	<u>Club de départ</u>	<u>Anc. Carte</u>	<u>Club de destination</u>	<u>Matricule</u>
15-06-24	DETOURNAY Jean-Paul	FC J MSN TILLEUR		FC AWIRS	44-012
15-06-24	DARRASI Zakarie	FC J MSN TILLEUR		FC AWIRS	44-012
15-06-24	EL BARHDADI Aziz	FC J MSN TILLEUR		FC AWIRS	44-012

VETERANS

<u>Date</u>	<u>Nom et Prénom</u>	<u>Club de départ</u>	<u>Anc. Carte</u>	<u>Club de destination</u>	<u>Matricule</u>
16-06-24	BELHADI Kamal	FC MSN TILLEUR		FC VY COUS	44-033
16-06-24	AYHAN Sercan	Sercan		FC VY COUS	44-033
24-06-24	PAULO D A SILVA Ediberg	Fc GALAXY SERAING		CHALLENGE G. BIACA	44-076

INFOS CLUBS :

Il est demandé à tout qui vient dans les bureaux ALFA de respecter toutes les personnes qui travaillent dans le bâtiment , les consignes qui sont demandées et le matériel.

Nous « vivons » en très bons termes et dans un climat serein avec tous nos voisins dans le respect de chacun et dans le respect de ce qui nous est demandé.

Merci d'en tenir compte.

LES TRANSFERTS LIBRES POURRONT SE FAIRE DU 15 JUIN AU 31 JUILLET 2024.

LA SAISON 2024-2025 DEMARRERA LE SAMEDI 31 AOÛT POUR LES VETERANS ET LE DIMANCHE 1^{er} SEPTEMBRE POUR LE DIMANCHE. POUR LES DEUX COMPETITIONS, IL S'AGIRA DU PREMIER TOUR DE LA COUPE DE LA PROVINCE.



SAISON 2024 - 2025

DIV Honneur

- 1 OL VOROUX 1
- 2 FC WALLONIA 1
- 3 RAC OUGREE 1
- 4 RC BERGILERS
- 5 FC AWIRS 1
- 6 FC MONTEMAURO
- 7 FC NAPOLI HERSTAL 1
- 8 RCS FRAGNEE TORINO
- 9 U OL SERAING
- 10 RDC COINTE 1
- 11 FC ATLAS
- 12 FC BOSNA
- 13 ALL FEXHE-SLINS 1
- 14 FC GALAXY SERAING
- 15 BYE 1
- 16 BYE 2

DIV 1 A

- 1 FC AWIRS 3
- 2 OL VOROUX 2
- 3 HBNP BOCA RIVER
- 4 FC NAPOLI HERSTAL 2
- 5 GD GALO'PARDS
- 6 FC FONTIN
- 7 AF HONY
- 8 UM JEMEPPE
- 9 FC WALLONIA 2
- 10 BYE 3

DIV 1 B

- 1 FC AWIRS 2
- 2 UNION ROCOURTOISE
- 3 ALL FEXHE-SLINS 2
- 4 VECCHIA SIGNORA TILLEUR
- 5 RAC OUGREE 2
- 6 RDC COINTE 2
- 7 FC SPARTIATES
- 8 CB FLEMALLE
- 9 FC ENTY
- 10 BYE 4

VET Honneur

- 1 AC SERAING
- 2 RS BERKANE
- 3 RAC OUGREE A
- 4 CHALLENGE G. BIACA
- 5 RDC COINTE A
- 6 FC GARDE DIEU
- 7 FC GALAXY SERAING A
- 8 FC VET LIEGEOIS
- 9 INTER MABOTTE A
- 10 RC BERGILERS A
- 11 FC REAL
- 12 RCS FRAGNEE TORINO A
- 13 FC TIHANGE A
- 14 RFC BIERSET
- 15 BYE A
- 16 BYE B

VETERANS 1

- 1 FC JUPILLE
- 2 JS FIZOISE
- 3 UM JEMEPPE A
- 4 FC JEHAY
- 5 RDC COINTE B
- 6 RAC OUGREE B
- 7 FC AWIRS A
- 8 RCS FRAGNEE TORINO B
- 9 FC LES VY COUS DONCELLOIS
- 10 FC J MELEN
- 11 FC WALLONIA A
- 12 INTER AWANS
- 13 FC NAPOLI HERSTAL A
- 14 FC GALAXY SERAING B
- 15 FC J MSN TILLEUR A
- 16 BYE C

VETERANS 2

- 1 UC LIZE
- 2 AF VILLERS
- 3 RAC OUGREE C
- 4 INTER MABOTTE B
- 5 LES COPAINS MAGNEE
- 6 BYE E
- 7 CITE SPORT GR-HOLLOGNE
- 8 RC BERGILERS B
- 9 FC WALLONIA B
- 10 FC TIHANGE B
- 11 FC AWIRS B
- 12 UM JEMEPPE B
- 13 U OL SERAING B
- 14 FC NAPOLI HERSTAL B
- 15 FC TORINO GRACE-HOLL
- 16 BYE D



27e Challenge SPECIAL RESTO DU CŒUR du FC Napoli Herstal

Du 8 au 11 août 2024 dans les installations du FC Napoli,
rue Florent Boclinville à Vottem

Chaque but inscrit = 4 € au RESTO DU CŒUR !



Jeudi 8 août 2024 (matchs de 2x35')

18h45 Sélection Ville de Herstal - Napoli (Vét.)

20h00 CS Awirs - Napoli 2

Vendredi 9 août 2024 (matchs de 2x35')

18h45 Commision Sport & Loisirs - Inter Mabotte (Vét.)

Challenge Féminin - FLORALIE'S GARDEN

20h00 Apicolettes - FC Rhinoféroces

Samedi 10 août 2024 (matchs de 2x35')

Challenge SECRETARIAT MERCURE (qualifications)

09h00 CS Awirs - Milmort

10h30 Boca River - Napoli 2

Challenge IMMOBILIERE CICCATERI (qualifications)

11h50 Napoli 1 - RAC Ougrée

13h10 Voroux - Galaxy Seraing

Challenge FRANCO IANIERI (qualifications)

14h30 Bergilers (Vét.) - Jemeppe (Vét.)

15h50 Wallonia (Vét.) - Tilleur B (Vét.)

Challenge DEPANN'ANS (qualifications)

17h10 Galaxy Seraing (Vét.) - RAC Ougrée (Vét.)

18h30 Napoli (Vét.) - Tilleur A (Vét.)

Coupe Interfédérale 2024

20h00 Napoli (Vét. ALFA) - Vi Cou Sainte Walburge (RIL)

Dimanche 11 août 2024 (matchs de 2x30')

09h00 Consolation Challenge SECRETARIAT MERCURE

10h10 Consolation Challenge IMMOBILIERE CICCATERI

11h20 Match amical : Bergilers - AF Hony

12h30 Consolation Challenge FRANCO IANIERI

13h40 Consolation Challenge DEPANN'ANS

14h50 Finale Challenge DEPANN'ANS

16h00 Finale Challenge SECRETARIAT MERCURE

17h10 Finale Challenge IMMOBILIERE CICCATERI

18h20 Finale Challenge FRANCO IANIERI

19h30 Remise des Prix et du chèque au Resto du Cœur de Liège-Bressoux.

Attribution de la SUPER COUPE COLUCHE

CALENDRIER 2024 - 2025

DIMANCHE				SAMEDI	
	DIV HON	DIV 1	VETERANS		
01-sept	CP 1er tour	CP 1er tour	31-août	CP 1er tour	
08-sept	A1	A1	07-sept	A1	
15-sept	A2	A2	14-sept	A2	
22-sept	A3	A3	21-sept	A3	
29-sept	A4	A4	28-sept	A4	
06-oct	A5	A5	05-oct	A5	
13-oct	A6	A6	12-oct	A6	
20-oct	A7	A7	19-oct	A7	
27-oct	A8	A8	26-oct	A8	
03-nov	A9	A9	02-nov	A9	
10-nov	A10	R1	09-nov	A10	
17-nov	A11	R2	16-nov	A11	
24-nov	A12	R3	23-nov	A12	
01-déc	A13	R4	30-nov	A13	
08-déc	A14	R5	07-déc	A14	
15-déc	A15	R6	14-déc	A15	
22-déc	CP 1/8	RESERVE	21-déc	CP 2ème tour	
29-déc	Noël	TREVE	28-déc	Noël	
05-janv	Nouvel-An	TREVE	04-janv	Nouvel-An	
12-janv	R1	R7	11-janv	R1	
19-janv	R2	R8	18-janv	R2	
26-janv	RESERVE	RESERVE	25-janv	RESERVE	
02-févr	R3	R9	01-févr	R3	
09-févr	R4	RESERVE	08-févr	R4	
16-févr	RESERVE	RESERVE	15-févr	RESERVE	
23-févr	R5	CP 1/8	22-févr	R5	
02-mars	R6	TF 1	01-mars	R6	
09-mars	RESERVE	RESERVE	08-mars	RESERVE	
16-mars	R7	TF 2	15-mars	R7	
23-mars	R8	TF 3	22-mars	R8	
30-mars	CP 1/4	CP 1/4	29-mars	CP 1/4	
06-avr	R9	RESERVE	05-avr	R9	
13-avr	R10	TF 4	12-avr	R10	
20-avr	Pâques	TOURNOI CLUBS + CP 1/2 A	19-avr	TOURNOI CLUBS + CP 1/2 A	
27-avr	R11	RESERVE	26-avr	R11	
01-mai	RESERVE + CP 1/2 R	RESERVE + CP 1/2 R	01-mai	RESERVE + CP 1/2 R	
04-mai	R12	TF 5	03-mai	R12	
11-mai	R13	TF 6	10-mai	R13	
18-mai	R14	TF 7	17-mai	R14	
25-mai	R15	TF 8	24-mai	R15	

29-mai	ASCENSION	TOURNOI CLUBS	TOURNOI CLUBS	29-mai	TOURNOI CLUBS
01-juin		FINALES	FINALES	31-mai	FINALES
08-juin	PENTECOTE	TOURNOI CLUBS	TOURNOI CLUBS	07-juin	TOURNOI CLUBS
13-juin	ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE				
14-juin	SOIREE DE CLOTURE				

**En fonction des conditions atmosphériques, ce calendrier pourrait subir
quelques modifications en cours de saison**



27e Challenge SPECIAL RESTO DU CŒUR du FC Napoli Herstal

Du 8 au 11 août 2024 dans les installations du FC Napoli,
rue Florent Boclinville à Vottem

Chaque but inscrit = 4 € au RESTO DU CŒUR !



Jeudi 8 août 2024 (matchs de 2x35')

18h45 Sélection Ville de Herstal - Napoli (Vét.)

20h00 CS Awirs - Napoli 2

Vendredi 9 août 2024 (matchs de 2x35')

18h45 Commission Sport & Loisirs - Inter Mabothe (Vét.)

Challenge Féminin - FLORALIE'S GARDEN

20h00 Apicolettes - FC Rhinoféroces

Samedi 10 août 2024 (matchs de 2x35')

Challenge SECRETARIAT MERCURE (qualifications)

09h00 CS Awirs - Milmort

10h30 Boca River - Napoli 2

Challenge IMMOBILIERE CICCATERI (qualifications)

11h50 Napoli 1 - RAC Ougrée

13h10 Voroux - Galaxy Seraing

Challenge FRANCO IANIERI (qualifications)

14h30 Bergilers (Vét.) - Jemeppe (Vét.)

15h50 Wallonia (Vét.) - Tilleur B (Vét.)

Challenge DEPANN'ANS (qualifications)

17h10 Galaxy Seraing (Vét.) - RAC Ougrée (Vét.)

18h30 Napoli (Vét.) - Tilleur A (Vét.)

Coupe Interfédérale 2024

20h00 Napoli (Vét. ALFA) - Vi Cou Sainte Walburge (RIL)

Dimanche 11 août 2024 (matchs de 2x30')

09h00 Consolation Challenge SECRETARIAT MERCURE

10h10 Consolation Challenge IMMOBILIERE CICCATERI

11h20 Match amical : Bergilers - AF Hony

12h30 Consolation Challenge FRANCO IANIERI

13h40 Consolation Challenge DEPANN'ANS

14h50 Finale Challenge DEPANN'ANS

16h00 Finale Challenge SECRETARIAT MERCURE

17h10 Finale Challenge IMMOBILIERE CICCATERI

18h20 Finale Challenge FRANCO IANIERI

**19h30 Remise des Prix et du chèque au Resto du Cœur de Liège-Bressoux.
Attribution de la SUPER COUPE COLUCHE**



MODIFICATIONS AUX STATUTS : AJOUTS D'ARTICLES

23 : Règlement Général des Données Personnelles (RGDP)

23.1 L'ALFA récolte pour l'inscription de ses affiliés les données personnelles suivantes : nom, prénom, date de naissance, numéro national, photo d'identité récente, photocopie recto-verso de la carte d'identité.

Pour les membres de comité du club, l'ALFA demande en plus l'adresse privée, téléphone, GSM, adresse-mail, fonction au sein du club. Ces informations sont enregistrées dans une base de données informatisée au sein de la Fédération

23.2 la finalité de cette démarche est l'envoi de mails, de renseignements, convocation aux réunions, factures mensuelles, infos sportives, bulletin d'inscription,...

23.3 Les données sont conservées pendant la durée de l'affiliation à la Fédération ou jusqu'à la fin du mandat de la personne.

23.4 L'ALFA s'engage à ne pas les vendre, les louer, les céder ni donner accès à ces données sans le consentement préalable du membre à moins d'y être contraint en raison d'une obligation légale.

24 : Statuts et Règlement

24.1 Le Conseil d'Administration se référera, pour chaque dossier à gérer, à la version la plus récente des Statuts et du Règlement.

25 : La communication

25.1 Le Conseil d'Administration de l'ALFA reconnaît l'utilisation des e-mails comme moyen de communication autorisé et officiel entre les clubs et la Fédération.

26. Points non prévus

26.1 Le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs pour solutionner tout ce qui n'est pas explicitement prévu aux présents statuts et au règlement de l'A.L.F.A



REGLEMENT

1.5.1 La gestion de l'A.L.F.A. est assurée conformément aux statuts, par un Conseil d'Administration composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un administrateur délégué, d'au moins 3 membres administrateurs, d'un secrétaire général et d'un trésorier général.

La gestion de l'A.L.F.A. est assurée conformément aux statuts, par un Conseil d'administration composé d'un président, d'un vice-président, d'un administrateur délégué, d'un administrateur financier (qui peut faire office de trésorier) d'un secrétaire général et d'un trésorier.

Art 1.15.1 :

- Disposition d'un terrain et d'un vestiaire conformes aux règlements en vigueur au sein de l'A.L.F.A.
- Disposition d'un terrain et de vestiaires conformes aux règlements en vigueur au sein de l'A.L.F.A.

Art 2.5.3 :

- Les clubs sont tenus de renvoyer au Secrétariat Général le listing fourni par la Fédération et reprenant les membres à ré-affilier et ce, avant la date du 15 août.
- Les clubs sont tenus de renvoyer au Secrétariat Général le listing fourni par la Fédération et reprenant les membres à désaffilier et ce, avant la date du 15 août.

ART 2.7.1 :

- Des joueurs appartenant à une autre fédération peuvent participer à toutes les compétitions de l'ALFA.

- Des joueurs appartenant à une autre fédération peuvent participer à toutes les compétitions de l'ALFA **sauf si suspension en cours (voir convention entre fédérations)**

Art 2.9.3.3 :

Lorsqu'un club possédant plusieurs équipes dans la même compétition déclare forfait pour l'une d'elle, le comité de ce club a la possibilité de fournir à la fédération une liste de joueurs que le club désaffilie ainsi que leurs cartes d'affiliation, dans le mois qui suit la parution à l'Organe Officiel sur le site Internet. Par conséquent, ces joueurs auront l'opportunité de s'inscrire dans un nouveau club et ceci, avant la date limite du 31 mars de la saison en cours (art. 2.6.1)

Lorsqu'un club possédant plusieurs équipes dans la même compétition déclare forfait pour l'une d'elle, le comité de ce club a la possibilité de fournir à la fédération une liste de **20** joueurs **qui ont participé au moins à trois des 5 dernières rencontres officielles jouées et** que le club **souhaite désaffilier**, ainsi que leurs cartes d'affiliation, dans le mois qui suit la parution à l'Organe Officiel sur le site Internet. **Un contrôle des noms fournis par le club sera effectué par la Fédération** Par conséquent, ces joueurs auront l'opportunité de s'inscrire dans un nouveau club et ceci, avant la date limite du 31 mars de la saison en cours (art. 2.6.1)

Art 2.10.3 : transferts à l'amiable... **À 5 joueurs hormis les délégués.**

ART 2.11.3 : **courrier postal ou email.**

Art 2.11.6 :

Période de transfert : du 1^{er} juin au 31 juillet.

Période de transferts libres : du **15** juin au 31 juillet.

Période de transferts à l'amiable : du 15 décembre au 15 janvier

ART 3.7.1.1 :

Quelle que soit la durée de la suspension, elle s'applique automatiquement aux 2 (deux) compétitions (Dimanche et Vétérans) et prive le joueur de toutes fonctions officielles pendant la durée de sa suspension..

Quelle que soit la durée de la suspension, **elle s'applique automatiquement aux 2 (deux) compétitions (Dimanche et Vétérans)** et prive le joueur de toutes fonctions officielles pendant la durée de sa suspension..

ART 3.7.1.6. Suspensions pour excès de cartes jaunes :

A sa 3^{ème} carte jaune, le joueur est sanctionné d'une journée de suspension, c'est-à-dire, la journée officielle effective (non bye) dont la date est prioritairement parue sur le site Internet et confirmée dans l'Organe Officiel

. Suspensions pour excès de cartes jaunes :

A sa 3^{ème} carte jaune, le joueur est sanctionné d'une journée de suspension, c'est-à-dire, la **première** journée officielle effective (non bye) **de son club** dont la date est prioritairement parue sur le site Internet et confirmée dans l'Organe Officiel

3.9.4. Les propositions de transaction sont communiquées sur le site internet au plus tard le mercredi en fin d'après-midi. Le refus de transaction est recevable jusqu'au vendredi 20 heures au plus tard en téléphonant au secrétaire du Comité Sportif qui invite alors le membre à comparaître au Comité sportif du mardi suivant.

3.9.4. Les propositions de transaction sont communiquées sur le site internet au plus tard le mercredi en fin d'après-midi. Le refus de transaction est recevable jusqu'au vendredi 20 heures au plus tard **et doit être confirmé par écrit (un mail) au secrétaire du Comité Sportif (ou adresse mail de la Fédération)** qui invite alors le membre à comparaître au Comité sportif du mardi suivant.

Art 4.24.7 :

Toutes les inscriptions nécessaires ou éventuelles doivent être contresignées par l'arbitre qui remet la feuille entre les mains du délégué du club visité, après avoir vérifié que le(s) délégué(s) concerné(s) a (ont) bien contresigné en même temps les avertissements et exclusions. Cette contre signature est une obligation du délégué concerné.

Toutes les inscriptions nécessaires ou éventuelles doivent être contresignées par l'arbitre qui remet la feuille entre les mains **des deux délégués** après avoir vérifié que **les deux délégués concernés ont bien contresigné en même temps les avertissements, exclusions, buteurs, contrôle des joueurs,...** Cette contre signature est une obligation des deux délégués concernés. La présence des trois signatures (arbitre et deux délégués) clôture définitivement la feuille de match. Aucune modification y sera apportée le jour même ou plus tard par quiconque ou la Fédération.

ART 6.1.1. Du 1^{er} août à l'Assemblée Générale.

Du 1^{er} août à l'Assemblée Générale **de fin de saison.**

ART 6.1.2 :

Sauf avis contraire du Conseil d'Administration, les championnats débutent habituellement le 1^{er} week-end de septembre.

Sauf avis contraire du Conseil d'Administration, les championnats débutent habituellement le 1^{er} week-end de septembre **ou le dernier week- end du mois d'août**

ART 6.3.3 :

Suivant les nécessités du calendrier, le Conseil d'Administration peut programmer des rencontres les jours ouvrables.

Suivant les nécessités du calendrier, le Conseil d'Administration peut programmer des rencontres les jours ouvrables. **Dans ce cas, les rencontres ne peuvent pas débuter avant 19 heures**

Art 6.6.5.1 :

Toute demande de décalage horaire doit parvenir au moins 2 semaines à l'avance au Secrétaire Général avec l'accord écrit des clubs intéressés.

Toute demande de décalage horaire doit parvenir au **plus tard à 16 heures le mardi qui précède la rencontre** au Secrétaire Général avec l'accord écrit des clubs intéressés. **En cas de désaccord, le C.A. prendra position. (C.F. : art 26.1 des Statuts).**

Art 6.6.7.1:

Toute demande de changement ou de remise doit être adressée au secrétariat, au moins 2 semaines avant le match en cause.

Toute demande **de report ou** de remise doit être **annoncée dans le formulaire d'inscription de la prochaine saison, rendu au mois de juin. Cette demande doit être rappelée à la Fédération (le secrétariat)** au moins 2 semaines avant le match en cause.

Art 6.10. 2 : à ajouter après le 6.10.1

Lorsqu'une équipe Vétérans qui a aligné plus de 3 joueurs de moins de 35 ans en même temps sur le terrain, perd le match par forfait administratif, les goals marqués par cette équipe ne sont pas pris en compte et ne sont attribués à personne.

ART 6.11.1 :

Suite à la décision d'un des comités répressifs ou du C.G.A.C. (sur base d'une réclamation), lorsque le match devra être joué, seuls les joueurs inscrits sur la feuille d'arbitrage le jour des faits plus 3 joueurs n'ayant pas joué en équipe supérieure les 5 matchs précédents seront autorisés à prendre part à ce match.

Suite à la décision d'un des comités répressifs ou du C.G.A.C. (sur base d'une réclamation), lorsque le match devra être **rejoué**, seuls les joueurs inscrits sur la feuille d'arbitrage le jour des **faits plus 3 joueurs n'ayant pas joué seront autorisés à prendre part à ce match.**

ART 6.13.1 :

Le Conseil d'Administration décide du mode de déroulement du championnat, du nombre de séries, des modalités de montée et de descente. **Les rencontres doivent obligatoirement débuter à 9h 30 , 10 h 15 ou 11h 15. Les rencontres se jouant en semaine ne commenceront pas avant 19 heures.**

ART 6.14.4 :

À ajouter à la suite du 6.14.3

Les rencontres Vétérans doivent obligatoirement débuter entre 13 h et 16 h au plus tard.

Les rencontres se jouant en soirée pendant la semaine ne peuvent pas commencer avant 19 heures.

ART 6.22.2 :

Pour tous les matches de la coupe, au moins 12 joueurs dont les noms sont repris sur la feuille d'arbitrage doivent obligatoirement avoir participé comme titulaires, minimum une fois dans les CINQ derniers matches officiels de la série et division dans laquelle l'équipe est inscrite (hormis pour le match du 1er tour, ceci en fonction de la date de la rencontre).

Pour tous les matches de la coupe, au moins 12 joueurs dont les noms sont repris sur la feuille d'arbitrage doivent obligatoirement avoir participé comme titulaires, minimum une fois dans les CINQ derniers matches officiels **joués** (hormis pour le match du 1er tour, ceci en fonction de la date de la rencontre). **Cet article est valable pour tous les clubs ,peu importe s'ils alignent une ou plusieurs équipes.**

ART 6.24.4. Les clubs vainqueurs recevront à titre définitif, un trophée qui leur sera remis lors de la séance académique de la proclamation du palmarès de la saison.

Les clubs vainqueurs recevront à titre définitif, un trophée **ou un chèque-cadeau** qui leur sera remis lors de la séance académique de la proclamation du palmarès de la saison. **En cas d'absence du club ou joueur(s), la récompense ne sera pas distribuée.**

ART 7.15.1. Les différends survenant en cours de tournois sont tranchés en premier ressort par les organisateurs à l'exception :

- des frais d'arbitrage, jugés par le C.G.A.C. ;
- des cas d'inconduite, jugés par le **C.G.S.** ;
- des cas d'inconduite, jugés par le **CG.A.C ou le Comité Sportif**

ART 8.1.2.1 :

Les réclamations doivent être expédiées, dans les formes prévues à l'art. 8.1.1 et dans les délais ci-après, la date du cachet postal faisant foi.

Les réclamations doivent être expédiées, dans les formes prévues à l'art. 8.1.1 et dans les délais ci-après, la date du cachet postal faisant foi **ou par mail nominatif et daté envoyé par le Correspondant Officiel.**

Art 8.1.2.3.3 :

En match de coupe de l'A.L.F.A., les délais prévus en 8.1.2.3.1 et 8.1.2.3.2 sont ramenés à 2 jours.

En match de coupe de l'A.L.F.A., **les clubs ont 8 jours (de date à date) pour déposer réclamation.**



ALFA : LISTE DES SUSPENDUS LONGUE DUREE

<u>NOM</u>	<u>Né le</u>	<u>Club</u>	<u>Matricule</u>	<u>Du ...au</u>
STREE CH.	26/08/83	Ac Ougrée	40 007 492	20/03/24 - 04/09/24
SOMVILLE Jon.	31/05/89	Montemauro	40 158 160	23/05/23 - 23/05/26
WILLAUME St.	17/03/92	GALAXY S.	40 036 264	13/09/23 - 12/09/26
STASSIN T.	29/03/89	CB Flémalle	40 351 029	20/03/24 - 18/09/24
SAMANTAR M	09/03/97	Fragnée T.	40 033 397	16/04/24 - 06/04/25
DECHANY J.	28/10/88	HPNB B.River	40 038 032	10/04/24 - 10/04/27
BERKENS J.	18/06/94	HPNB B.River	40 038 066	10/04/24 - 10/04/27
LEGAG T.	15/09/96	Fragnée T.	40 033 392	03/04/24 - 03/04/25
THONON T.	24/12/63	Uol Seraing	44 008 070	05/12/23 - 25/06/24
DECATOIRE C.	21/02/85	Fc Tihange	44 013 134	06/03/24 - 13/11/24
SAUVEUR J.M.	07/08/82	Msn Tilleur	44 345 148	10/05/23 - 10/05/26
KOUSSANTAS C.	23/10/58	Ac Seraing	44 034 042	16/01/24 - 22/10/ 24
PISLOR S.	31/01/90	Napoli Herstal	44 202 084	08/05/24 - 07/11/24
MAILLARD J.	20/12/85	Vét.Liéq.	44 349 143	08/05/24 -08/05/27

IMPORTANT:

Un joueur qui joue le samedi en vétérans et qui joue également le dimanche (dans le même club ou un club différent) est automatiquement suspendu dans les deux compétitions le temps de sa sanction.

En cas de transfert, la sanction suit le joueur dans son nouveau club.

En accord avec la convention signée avec d'autres fédérations, les joueurs dont le nom apparait ci-dessus sont automatiquement suspendus à la RIL, au mini -foot. (LFFS liège) (LFFS Brabant Wallon), et la RUCV (Verviers)

A colorier sansdepasser.com

